

Copie Elus : Bernard Rieu, Odile Pernin-Vidal, Laurent François

Copie aux autres membres commission : Guy Vignal, Jérémy Bonnaud.

Lors du Conseil Municipal du 2 mars 2011, (Point 10 à l'ordre du jour), proposition de créer une commission Eau Assainissement a été approuvée.

Quelques détails matériels restent à résoudre :

Salle pour les réunions de la commission : (Salle du conseil ?)

Horaire/jour le moins perturbant : (A voir entre l' élu et membres commission).

Début des activités, prévoir fin mars après les élections cantonales.

Au départ, je pense collationner les informations au secrétariat de Mairie et auprès du Maire pour établir une sorte « d'état des lieux » :

Documents sur le réseau d'eau, bilan de gestion de l'année antérieure, si possible état des consommations par compteur sur plusieurs facturations.

Les premières réunions seraient pour exposer le résumé de la situation actuelle.

Pour les suivantes, la commission devrait être en mesure de proposer des actions concrètes aux élus, par exemple un programme de remplacement de compteurs douteux.

Espacement des réunions à prévoir tous les 2 mois environ, sauf exceptions suivant les problèmes d'actualité sur le réseau d'eau.

A l'ordre du jour, également, de ce Conseil du 2 mars (Point 4) : Débat d'orientation du budget de l'eau.

C'est-à-dire les prédispositions à prendre pour le financement de la nouvelle Station d'Epuration (STEP), les travaux devraient commencer cet été 2011.

Sur un coût global de 711 000 €HT (environ), subventions déduites, 231 000 €HT (environ) seraient à la charge de la régie d'eau. Ces 231 000 € seront financés par un emprunt, les annuités ne sont pas connues à ce jour.

Ces annuités seront remboursées principalement par centimes additionnels sur les m3 (eau et assainissement) de nos factures d'eau, et aussi par la hausse de l'abonnement.

Des ordres de grandeur on été évoqués :

L'abonnement passerait de 25 à 30 €, le prix du m3 (eau et assainissement) de 1,20 à 1,35 €.

Le prix du m3 sera affiné ultérieurement selon le montant des annuités à rembourser.

On peut supposer que le contrôleur des impôts (Mr Galtier) donnera des conseils aux élus.

Pour se faire une idée plus exacte sur l'incidence par m3, il faut connaître le montant des annuités et au minimum le bilan Eau Assainissement de l'année écoulée, dont le nombre de m3 facturés (Eau + Assainissement), ainsi que l'excédent de recette dégagée à ce jour.

Sauf mauvaises surprises, je suis relativement optimiste, Francis Siméon avait fait ajouter au bilan Eau Assainissement, une rubrique « amortissement », pour les non spécialistes en comptabilité comme moi, l'amortissement est une sorte cagnotte, (théorique comptable), mise de côté pour les investissements à venir.

La TVA, les collectivités (régie d'eau pour ce qui nous concerne), doivent avancer le montant de la TVA (près de 140 000 €) pour 1 ou 2 ans environ avant d'être remboursée.

Je ne sais pas comment cette période temporaire est financée ?

Sur ce point, je serais moins optimiste, sauf s'il y a possibilité d'un prêt relais à court terme à solder lors du remboursement de la TVA à la régie d'eau ?

Nota : Lorsque Mr Galtier donnera ses conseils de financement de la nouvelle STEP aux élus, il serait bien que la commission Eau Assainissement soit invitée pour les entendre de vive voix.